

## Séance du 19 janvier 2023

L'an 2023, le 19 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 13 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 13 janvier 2023.

**Présents** : M. TROADEC Christian, **PRESIDENT**, **Mmes**, BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, COLLOBERT (BOULZENNEC) Isabelle, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia **MM** : AUFFRET Ludovic, BERNARD Jo, BOULANGER Vincent (à partir de la délibération 2023-06), COGEN Dominique, COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, FAUCHEUX Olivier, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE LOUARN Eric, LE MOROUX Cédric, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques, URIEN Patrick, YVINEC Jérôme.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme GUILLEMOT Hélène à M. FAUCHEUX Olivier, Mme KERDRAON Anne-Marie à Mme MAZEAS Jacqueline, Mme LE GUERN Isabelle à M. YVINEC Jérôme, M. LE CAM Alain à Mme MOISAN Viviane.

**Absents excusés** : M. DAHIREL Thierry, M. BOULANGER Vincent (jusqu'à la délibération 2023-05)

**A été nommé secrétaire** : M. Olivier FAUCHEUX

### Objet(s) des délibérations

Préambule : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2022 .....	1
2023-001 - Destination touristique : plan d'actions et participation financière 2023 .....	2
2023-002 - Demande de financement du groupement d'employeurs Triskell pour l'organisation d'un forum de l'emploi.....	2
2023-003 - ADIE : Demande de participation.....	4
2023-004 - Approbation d'une convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs avec l'association CLAJ – 2023-2025.....	5
2023-005 - Approbation d'une convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs avec l'association Galipette – 2023-2025 .....	6
2023-006 - Remise gracieuse pour le déficit à la régie de recettes du centre aqualudique Plijadour .....	7
2023-007 - Groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers – Attribution de marché .....	8
2023-008 - Prorogation du Programme Local de l'Habitat (PLH) .....	8
2023-009 - Lancement du déploiement de la redevance incitative sur le territoire de Poher communauté – Demande de subventions .....	9
2023-010 - Décision modificative n°4 du budget transport .....	11
2023-011 - Avenant au marché Taxicom .....	11

**Préambule : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

## 2023-001 - Destination touristique : plan d'actions et participation financière 2023

Rapporteuse : Jacqueline MAZEAS - Technicienne référente : Anne DONCKER

Les **Destinations touristiques** de Bretagne ont été mises en place par le Conseil Régional en 2014 dans le cadre du Schéma régional du tourisme. Des bassins ont ainsi été constitués pour former les 10 univers touristiques de la Bretagne.

La **Destination Cœur de Bretagne Kalon Breizh** rassemble 10 EPCI de Bretagne intérieure sur 3 départements. Le PETR COB est la structure « facilitatrice » support de cette entente entre intercommunalités. La Destination bénéficie d'une stratégie marketing et d'une stratégie intégrée autour de 4 axes avec un plan d'actions validé annuellement par le COPIL de la Destination et les EPCI.

La convention de partenariat 2021-2025 a été approuvée en conseil communautaire le 4 février 2021.

Le Comité de pilotage de la Destination, réuni le 2 décembre 2022, a validé le **plan d'actions 2023** et son **budget prévisionnel** résumés dans l'annexe n° 01.

### Budget prévisionnel 2023 de la Destination et participation financière de Poher Communauté

Dépenses		Recettes	
Plan actions 2023	40 000	CC de Haute Cornouaille	5 446
		Poher Communauté	4 480
		Monts d'Arrée Co	4 653
		CC du Freiz Breizh	7 464
		Roi Morvan Communauté	8 872
Ingénierie	101 433	Guingamp Paimpol Aggio	6 329
		Loudéac Communauté	15 225
		Pontivy Communauté	10 813
		Centre Morbihan Co	5 675
		Baud Communauté	4 689
		Subvention Région 2023 ingénierie dev	67 786
<b>Total dépenses</b>	<b>141 433 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>141 433 €</b>

Nota : La clé de répartition est fonction du nombre de lits touristiques et du nombre d'habitants.

Suite à l'avis favorable du Bureau le 12 janvier dernier, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité la participation financière de Poher Communauté à hauteur de 4 480 € pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023 de la Destination touristique.

## 2023-002 - Demande de financement du groupement d'employeurs Triskell pour l'organisation d'un forum de l'emploi

Rapporteur : Jacqueline MAZEAS - Technicienne référente : Céline KOUKOULSKY

Le Groupement d'Employeurs TRISKELL en partenariat avec les collectivités locales, les entreprises et les acteurs de l'emploi et de la formation du Centre-Ouest Bretagne, organise un Forum de l'Emploi à l'Espace Glenmor de Carhaix le 7 mars 2023.

Cet évènement a pour objectif d'accompagner les entreprises du Centre-Ouest Bretagne dans leurs problématiques de recrutement et de fidélisation de leurs salariés. Le forum vise à :

- Promouvoir l'attractivité des entreprises et des métiers qui recrutent sur le territoire.
- Faciliter la mise en relation entre les entreprises et les demandeurs d'emplois,

- Echanger sur les bonnes pratiques et les expérimentations autour du recrutement et de la fidélisation des salariés,
- Informer sur les emplois à pourvoir et sur les formations disponibles.

Le public cible est le suivant :

- Entreprises du Centre-Ouest Bretagne
- Collectivités et partenaires institutionnels
- Organismes de formation, acteurs de l'emploi
- Demandeurs d'emplois, personnes en recherche d'opportunités
- Professionnelles, salariés
- Lycées professionnels, étudiants, corps enseignants

Le format est le suivant :

- Conférences et témoignages animés par un conférencier-speaker
- Stands pour les entreprises, partenaires de l'emploi et réseaux d'entreprises
- Stands « découvrir un métier » et « Conseil en Evolution Professionnel »
- Espaces « Innovation et transition du territoire »
- Ateliers pour les candidats « tester son CV et s'entraîner pour les entretiens d'embauche »

Cette première édition a pour ambition d'être renouvelée tous les deux ans afin de contribuer à la stratégie de promotion du dynamisme économique et de l'attractivité du Pays Centre-Ouest Bretagne et de chacune des Communautés de Communes qui le compose.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

<b>CHARGES (DEPENSES)</b>	<b>Montant TTC (en euros)</b>	<b>PRODUITS (RECETTES)</b>	<b>Montant TTC (en euros)</b>
<b>Prestation de service</b>			
Location de l'Espace Glenmor et du matériel	€ 4 150,00	Région Bretagne	€ 2 000
Rémunération speaker-conférencier Happy to Meet You	€ 1 200,00	<b>EPCI :</b> (1) Poher communauté (2) CCKB (3) Haute Cornouaille (4) Roi Morvan Communauté (5) Mont d'Arrée Communauté	<b>€ 8 000 divisés entre :</b> (1) 4 200€ (2) 1 500€ (3) 1 000€ (4) 800€ (5) 500€
Campagne publicitaire radio (RMN), presse, réseaux sociaux	€ 3 500,00	Financements privés (entreprises)	€ 1 000
Design et impression support de communication (affiches, banderoles, signalétiques)	€ 650,00		
Restauration et service (journée et cocktail dinatoire)	€ 1 500,00		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>€ 11 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>€ 11 000,00</b>
Mise à disposition gratuite de moyens humains, de biens et de prestations	€ 10 000,00	Contributions volontaires et prestations en nature	€ 10 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>€ 21 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>€ 21 000,00</b>

Vu l'avis du bureau communautaire du 12 janvier 2023

*Eric LE LOUARN signale qu'étant adhérent à Triskell, il ne participera pas au vote.*

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité se prononcent sur l'octroi d'une subvention de 4 200 €\* au groupement d'employeurs Triskell pour l'organisation du 1<sup>er</sup> forum de l'emploi prévu le 7 mars 2023, étant entendu que si des financements complémentaires étaient obtenus par le groupement d'employeurs Triskell, la subvention versée pourrait être revue à la baisse.**

### **2023-003 - ADIE : Demande de participation**

*Rapporteur : Jacqueline MAZEAS - Technicienne référente : Céline KOUKOULSKY*

L'ADIE, association reconnue d'utilité publique, accompagne et finance via des microcrédits, les entrepreneurs qui n'ont pas accès au système bancaire classique, notamment des personnes éloignées de l'emploi. Elle défend en effet l'idée que chacun peut devenir entrepreneur à partir du moment où le porteur de projet a accès à un financement et à des conseils professionnels et personnalisés.

L'association intervient également en finançant la mobilité des publics qui souhaitent accéder ou se maintenir en emploi salarié.

L'ADIE a souhaité développer ses moyens d'action sur le Centre Bretagne via un programme se déclinant ainsi :

- La création d'un poste de conseillère ADIE dédiée au territoire
- La création d'une antenne locale, située 8 rue Anatole France à Carhaix
- Le développement du partenariat avec les acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Mission locale, Entreprendre au féminin...), de l'insertion (CCAS, France Service...), du développement économique (Communautés de communes, CER, CCI, CMA ...) de la formation (GRETA, COB Formation...) et du tissu associatif au sens large (Epal, Aile 29, COB mob, PIJ, Etudes et Chantiers...)
- La création ou la participation aux événements (Cafés Créatrices, ateliers avec Google numérique...)
- Une présence régulière sur les lieux de vie des habitant.es (présence sur les marchés de Huelgoat et Rostrenen, rencontres des commerçants...)

L'ADIE propose d'établir ensemble un partenariat d'objectifs, liant le soutien apporté par Poher communauté aux résultats menés par l'ADIE sur le territoire communautaire.

Le coût global d'une personne financée et accompagnée est de 2000 euros. L'association propose que Poher communauté couvre ¼ de ce coût, soit 500 euros par projet financé. L'aide sollicitée est donc une aide au projet et non l'abondement au fond de prêt.

Pour l'exercice 2023, l'ADIE sollicite un soutien de 10 000 euros de Poher communauté pour un objectif de 20 personnes financées et accompagnées sur le territoire.

*Vu l'avis du bureau communautaire du 12 janvier 2023*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire approuvent l'octroi d'une subvention à l'ADIE pour l'année 2023 calculée sur la base du nombre d'entreprises accompagnées sur Poher communauté à hauteur de 500 euros par projet et plafonnée à 2 500 euros (soit 5 personnes financées et accompagnées sur le territoire de Poher communauté). L'ADIE s'engage à remettre à l'appui de sa demande de versement de subvention, un bilan-évaluation écrit de ses actions et de l'accompagnement menés.**

**2023-004 - Approbation d'une convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs avec l'association CLAJ  
– 2023-2025**

Rapporteur : Olivier FAUCHEUX - Technicienne référente : Ophélie GUYOMARD

Dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse exercée par Poher communauté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la collectivité reconnaît l'association CLAJ comme acteur principal pour la mise en œuvre de l'animation enfance et jeunesse sur le territoire de Poher communauté.

Afin de soutenir les actions mises en œuvre par l'association CLAJ en direction des enfants, des jeunes, et de l'animation de la vie sociale, Poher communauté contribue techniquement en mettant du personnel et des moyens matériels et financiers à l'association. Ces contributions sont fixées pour une durée de trois années dans une convention d'objectifs et de moyens.

Vu l'avis du bureau communautaire du 12 janvier 2023

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire :**

- **approuvent la convention d'objectifs et de moyens (Cf. document ci-joint) fixant les modalités de partenariat entre Poher communauté et l'association C.L.A.J pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.**
- **autorisent le Président à signer la convention.**

**Subvention 2023 :**

Dans le cadre de sa compétence enfance et jeunesse, Poher communauté reconnaît l'association CLAJ comme acteur pour la mise en œuvre de l'animation enfance et jeunesse de 3 à 25 ans et d'un espace de vie sociale sur le territoire du Poher.

Une convention d'objectifs et de moyens valable du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 précise les obligations de l'association et de la collectivité.

Dans ce cadre, il est prévu à l'article 3 de la convention que Poher communauté contribue aux moyens financiers de l'association par l'octroi d'une subvention annuelle.

Le montant de la subvention est fixé à 279 462 € pour l'année 2023 et réparti selon le descriptif ci-dessous :

Les subventions sont fléchées comme suit :

- 26 % pour l'enfance (ALSH)
- 23 % pour la jeunesse
- 26 % pour le service d'information jeunesse
- 18 % pour la musique
- 7 % pour l'animation de la vie sociale

<b>Subvention au CLAJ</b>	<b>2023</b>
Subvention centre de loisirs 3/12 ans	46 474 €
Subvention (service cantine centre de loisirs)	44 718 €
Subvention animatrice service information Jeunesse	47 035 €
Subvention Jeunesse	40 251 €
Subvention musique	31 960 €
Subvention animation de la vie sociale	12 500 €
Subvention (remboursement des salaires du personnel communautaire mis à disposition à titre onéreux)	56 524,29 €
<b>Montant total de la subvention</b>	<b>279 462 €</b>

Du fait d'une modification de la politique de la CAF les montants attribués à la collectivité dans le cadre du contrat enfance jeunesse seront versés directement au CLAJ. Cela explique la baisse de la subvention allouée au CLAJ. A contrario, dans le cadre de la CTG, le poste de coordination est réévalué à la hausse.

*Vu l'avis de la commission Enfance, jeunesse et sports,*

*Vu l'avis du bureau communautaire du 12 janvier 2023*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire approuvent le montant de la subvention 2023 et autorisent le Président à procéder au versement de la subvention au profit de l'association CLAJ.**

### **2023-005 - Approbation d'une convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs avec l'association Galipette – 2023-2025**

*Rapporteur : Olivier FAUCHEUX - Technicienne référente : Ophélie GUYOMARD*

Dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse exercée par Poher communauté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la collectivité reconnaît l'association GALIPETTE comme acteur de la petite enfance pour la gestion d'un lieu de vie multi accueil et d'une halte accueil pour les enfants de 2 mois à 6 ans au sein de la maison de l'enfance à Carhaix.

La commission enfance jeunesse a donné un avis favorable à l'expérimentation d'une fermeture estivale de trois semaines. L'association devra faire un bilan à la collectivité tous les ans afin d'évaluer les besoins et réadapter le cas échéant l'offre de service.

Afin de soutenir l'association GALIPETTE, Poher communauté contribue techniquement à la gestion du multi accueil et de la halte accueil en mettant du personnel et des moyens matériels et financiers à l'association. Ces contributions sont fixées, pour une durée de trois années, dans une convention d'objectifs et de moyens.

Une fermeture de 3 semaines sur la période estivale aura lieu pour la première fois en 2023, à titre expérimental. A son issue, l'association établira un bilan des besoins des familles qui sera communiqué à la collectivité.

La fermeture pourra être reconduite sur les étés 2024 et 2025 à condition de réévaluer les besoins des familles chaque année.

Il en va de même pour la fermeture du multi accueil à 18h30.

*Vu l'avis du bureau communautaire du 12 janvier 2023*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire :**

- **approuvent la convention d'objectifs et de moyens fixant les modalités de partenariat entre Poher communauté et l'association GALIPETTE pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.**
- **autorisent le Président à signer la convention.**

### **Subvention 2023 :**

Considérant la compétence enfance et jeunesse exercée par la collectivité depuis le 1er janvier 2004. La collectivité reconnaît l'association Galipette comme acteur de la petite enfance pour la gestion d'un lieu de vie multi accueil et d'une halte accueil pour les enfants de 2 mois à 6 ans au sein de la maison de l'enfance, 7, route de Kerniguez à Carhaix.

Une convention d'objectifs et de moyens valable du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 précise les obligations de l'association et de la collectivité.

Dans ce cadre, il est prévu, à l'article 3 de la convention, que Poher communauté contribue aux moyens financiers de l'association par l'octroi d'une subvention annuelle.

Le montant de la subvention pour l'année 2023 est fixé à **105 861.26 € si le service ouvre 51 semaines.**

Les subventions se divisent en 2 parties :

- 79561.26 € pour le multi accueil
- 26300 € pour la halte accueil

Vu l'avis des membres du conseil communautaire, dans le cadre de l'expérimentation pour un an, de la fermeture estivale de trois semaines, l'association GALIPETTE percevra une subvention calculée sur 48 semaines, **d'un montant de 99 634.08€.**

Du fait d'une modification de la politique de la CAF, les montants attribués à la collectivité dans le cadre du contrat enfance jeunesse seront versés directement à GALIPETTE. Cela explique la baisse de la subvention allouée à GALIPETTE. A contrario, dans le cadre de la CTG, le poste de coordination est réévalué à la hausse.

*Vu l'avis du bureau communautaire du 12 janvier 2023*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire approuvent le montant de la subvention 2023 et autorisent le Président à procéder au versement de la subvention au profit de l'association Galipette.**

#### **2023-006 - Remise gracieuse pour le déficit à la régie de recettes du centre aqualudique Plijadour**

*Rapporteur : Olivier FAUCHEUX - Technicienne référente : Ophélie GUYOMARD*

Le régisseur titulaire du centre Aqualudique Plijadour a vérifié, à son retour de congés, les fonds et valeurs contenus dans la caisse où sont versées les recettes des entrées à la piscine.

Un déficit de régie de 86.45 € a été constaté par le régisseur et confirmé par procès-verbal du Trésorier municipal en date du 26 aout 2022. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

L'article 4 du décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs précise que la responsabilité d'un régisseur est engagée dès lors qu'un déficit en monnaie ou en valeurs a été constaté.

Toutefois en cas de force majeure, précisée à l'article 5 du décret précité, l'autorité administrative compétente, en l'espèce la Direction régionale des finances publiques, constate l'existence de telles circonstances au bénéfice du régisseur et prononce la remise gracieuse du déficit constaté après avis du comptable public assignataire et de l'assemblée délibérante de la collectivité concernée.

Le régisseur titulaire a déposé auprès de Poher Communauté une demande de remise gracieuse le 4 janvier 2023.

Compte tenu du vol commis pendant les congés du régisseur, signalé immédiatement à son retour de congés, le régisseur titulaire n'ayant commis par ailleurs aucune imprudence dans la gestion de sa régie, ces circonstances constituant un cas de force majeure, il est proposé aux membres du bureau communautaire de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur titulaire pour le déficit de caisse de 86.45 €.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité valident cette remise gracieuse.**

**2023-007 - Groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers – Attribution de marché**

*Rapporteur : Samuel FEAT - Technicien référent : Thibaud COLLIOU*

Par délibération du 12 mai 2022, le conseil communautaire a émis un avis favorable à la création d'un groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers. Après délibérations des conseils municipaux, les communes de Cléden-Poher, Plounévezel, Tréogan, Poullaouen, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin et Roudouallec ont adhéré au marché.

Le dossier de consultation a été envoyé en publication le 08 novembre 2022 sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

Le marché est composé d'un lot unique.

Après ouverture des plis le 15/12/2022, Il est proposé l'analyse suivante :

Entreprises	Prix DQE après négociation	Note prix/40	Note technique/60	Note finale	Classement
Candidat A	1 846 489,40	20,56	60	80,56	3
Candidat B	1 134 887,00	33,44	60	93,44	2
PIGEON BRETAGNE SUD	948 882,50	40,00	60	100,00	1

*Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 10 janvier 2023.*

*Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 12 janvier 2023.*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire décident de retenir l'offre de PIGEON BRETAGNE SUD et autorisent le Président de Poher communauté à signer l'ensemble des pièces du marché.**

**2023-008 - Prorogation du Programme Local de l'Habitat (PLH)**

*Rapporteur : Jacqueline MAZEAS - Technicienne référente : Johanna CHARLES (Léna BOURHIS)*

Le premier programme local de l'habitat (PLH) 2017-2022 de Poher communauté a été approuvé le 26 janvier 2017 pour une durée de 6 ans et arrive à échéance début 2023.

Lors du conseil communautaire du 17 novembre 2022, il a été décidé de solliciter auprès du Préfet la prorogation du PLH de Poher communauté, pour deux ans, en s'engageant à élaborer un nouveau PLH.

Le Préfet a donné son accord le 16 décembre 2022, et autorise la prorogation du PLH jusqu'au 25 mars 2025.

*Vu l'avis du bureau communautaire du 12 janvier 2023*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire approuvent la prorogation du PLH pour deux ans, suite à l'accord du Préfet ainsi que l'élaboration d'un nouveau PLH.**



## 2023-009 - Lancement du déploiement de la redevance incitative sur le territoire de Poher communauté – Demande de subventions

Rapporteur : Didier GOUBIL – Technicienne référente : Anna Bouvier

Poher communauté est confronté à des performances de tri des déchets qui stagnent depuis plusieurs années et qui sont nettement en dessous des objectifs nationaux.

La mise en place d'une redevance incitative permettrait de faire baisser la production d'ordures ménagères résiduelles de 15 à 30% et d'augmenter de 8 à 20 % les tonnages de recyclables. Par ailleurs, le passage à la redevance favorise l'équité dans la contribution du service, avec une facturation qui correspond au confort donné à l'habitant et qui récompense ceux qui font des efforts.

Pour répondre à ces différents enjeux, le cabinet APAVE a réalisé en 2012-2013 une étude sur la mise en œuvre de la tarification incitative sur le territoire de Poher communauté. Cette dernière a été actualisée en 2015 à la suite de l'intégration des 3 nouvelles communes.

Cette étude a débouché sur la définition d'un scénario technique de collecte préférentiel avec une fréquence de collecte réduite pour optimiser les coûts. Il s'agit d'une généralisation de la collecte en bacs individuels pucés pour les ordures ménagères et le maintien des sacs jaunes pour les recyclables.

Pour le centre-ville de Carhaix, cette organisation est complétée par la mise en place de colonnes d'apport volontaire et abris pour les bacs collectifs à contrôle d'accès pour les immeubles.

Le 29 juin 2017, le conseil communautaire a délibéré sur la mise en œuvre d'une redevance incitative, appliqué sur l'ensemble du territoire communautaire avec le lancement d'une phase test sur la commune de Poullaouen en 2019.

L'organisation technique du schéma de collecte retenue est simple et efficace, des optimisations sont engagées sur la régie :

- OMr :
  - Une collecte généralisée en porte à porte (PAP) en bacs individuels pucés
  - Quelques bacs à code sous abri pour les dépôts ponctuels
- Recyclables : Maintien des sacs jaunes avec une collecte également en PAP
- Collecte bimensuelle pour les 2 flux (C0,5)
- Verre : collecte en apport volontaire (AV) avec maintien du parc de contenants en place et du prestataire actuel

Le montant annuel de la redevance payé par chaque usager dépendra du volume du bac choisi (part fixe), et du nombre de fois où il présentera son bac à la collecte (part variable). L'incitativité porte donc sur le nombre de levées.

### ***L'expérimentation sur Poullaouen***

En 2019, La phase test de l'expérimentation de la TI a porté sur Poullaouen (fusionné à Locmaria), qui représente 9,4 % de la population du territoire. Le service a été adapté pour être en mesure de comptabiliser les levées et suivre la production de chaque usager via la mise en place de bacs pucés et l'installation d'un système d'identification des puces sur une benne relié à un logiciel de gestion de la TI (logiciel REOM).

L'expérimentation actuelle sur Poullaouen a déjà permis de corriger certains points et d'apporter des améliorations pour le bon déploiement de la TI. Actuellement, plusieurs pistes sont poursuivies dans le but d'optimiser et améliorer le système mis en place.

Suite à l'intervention du cabinet CITEXIA en bureau communautaire le 4 novembre 2021, le Conseil communautaire du 25 novembre 2021, à l'unanimité, a décidé d'étudier et d'étendre la mise en place de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire de Poher communauté.

**Cette démarche participe à la volonté de renforcer la performance environnementale du territoire en encourageant le tri à la source et la valorisation des biodéchets. Le déploiement de la redevance incitative permettra ainsi de :**

- diminuer les quantités de déchets produits pour une prévention des déchets (par exemple, la pratique du compostage domestique se développe dans beaucoup de collectivités instaurant une tarification incitative) ;
- d'augmenter le tri (collectes sélectives mais aussi déchèteries) pour une meilleure valorisation matière et/ou organique ;
- d'amener les usagers à une consommation responsable ;
- d'optimiser les services afin de maîtriser les coûts.

Aujourd'hui, il est proposé aux membres du bureau de lancer les marchés publics afin d'équiper en bacs pucés la totalité des foyers du territoire. Dès l'attribution des marchés un point sera fait en bureau afin d'arrêter l'organisation de leur distribution.

Afin de faciliter le passage de la T.E.O.M. à la redevance incitative, la redevance impliquant l'obligation d'équilibrer le budget sans subvention du budget principal, il est proposé aux membres du conseil communautaire de solliciter des subventions. L'estimation du coût global des investissements est de 416 000€ H.T. Le plan de financement actualisé est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Dépenses H.T.</b>		<b>Recettes H.T.</b>	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
<b>45 Abris-bacs</b>	116 000 €	<b>D.E.T.R. 2023 et/ou DSIL</b>	<b>276 617 €</b>
<b>45 Tambours à contrôle d'accès</b>	107 500 €		
<b>5 449 Bacs OMr pucés 120 L</b>	112 000 €	<b>ADEME</b>	<b>56 183 €</b>
<b>764 Bacs OMr pucés 240 L</b>	20 000 €		
<b>130 Bacs OMr pucés 660 L</b>	16 000 €		
<b>1 351 Serrures</b>	18 500 €		
<b>6400 Pucés</b>	10 000 €	<b>TOTAL AIDES CUMULEES</b>	<b>332 800 €</b>
		<b>80%</b>	
<b>130 Bacs Résiduel Sec Hors Verres (RSHV) 660 L</b>	16 000 €	<b>RESTE A CHARGE POHER COMMUNAUTE 20%</b>	<b>83 200 €</b>
<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>416 000 €</b>	<b>COUT TOTAL DE L'OPERATION</b>	<b>416 000 €</b>

Jacques QUILTU souhaite des précisions sur le calendrier de mise en place et les études de tarification indiquant qu'il conviendrait que l'ambassadeur du tri puisse répondre aux questions relatives au prix avant de voir les usagers.

Didier GOUBIL précise qu'il faut au préalable lancer le marché de commande du matériel. Le stock actuel permet d'avoir du travail pour environ 1 mois ½, ensuite il sera possible de déployer 200 à 400 bacs/mois. Les tournées pourront être mises en place progressivement. Il faudra que le travail sur le coût soit fait en parallèle. Le coût du service sera moindre et plus vertueux.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire :**

- approuvent le lancement des marchés publics,
- autorisent le Président à solliciter des aides financières auprès de l'ETAT (D.E.T.R. et ou D.S.I.L. 2023), du Conseil Départemental, du Conseil Régional, et à solliciter tout autre organisme public ou privé pour le projet,
- autorisent le Président à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.
-

## 2023-010 - Décision modificative n°4 du budget transport

Rapporteur : Jacques QUILTU – Technicienne référente : Anna Bouvier

En section de fonctionnement, au chapitre 012 « Charges de personnel », certaines charges sont plus importantes que prévu et nécessitent d'augmenter les crédits :

- Le personnel affecté par la collectivité de rattachement + 20 400 €
- Les vêtements de travail + 400 €
- Les autres charges de personnel + 3 100 €

Afin d'équilibrer le budget, en section de fonctionnement, il est proposé de diminuer :

- Le compte 61551 – Réparation matériel roulant - 23 900 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
<b>Chapitre 011</b>					
61551	Matériel roulant	- 23 900 €			
<b>Chapitre 012</b>					
6215	Personnel affecté à la collectivité de rattachement	+ 20 400 €			
6476	Vêtements de travail	+ 400 €			
648	Autres charges de personnel	+ 3 100 €			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		0 €	<b>Total recettes de fonctionnement</b>		0 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire approuvent cette décision modificative.

## 2023-011 - Avenant au marché Taxicom

Rapporteur : Dominique COGEN – Technicienne référente : Anna Bouvier

Depuis plusieurs mois, l'indisponibilité des sociétés de taxi impacte la bonne gestion des services « Taxicom ».

Le personnel administratif de la CAT Transdev doit réaliser et dépanner les prestations refusées par les taxis. Ces réalisations impactent l'organisation des services de la CAT Transdev (ligne Taxicom injoignable, fermeture de bureau...).

Afin de garantir la pérennité du service Taxicom, la CAT Transdev propose d'assurer ces prestations sur un planning annuel. La nouvelle organisation des prestations « Taxicom » se décline ainsi :

1- La CAT Transdev met à disposition de Taxicom un conducteur et un véhicule 9 places dédiés à cette prestation. En termes de tarification, la prestation est valorisée par un terme fixe à la demi-journée auquel s'ajoute le coût du km parcouru (prix du marché).

2- En période de surcroît d'activité, la CAT se rapprochera des transports Croissants, en renfort, pour la réalisation de certaines courses et selon leurs disponibilités. Les tarifs appliqués seront les tarifs validés du marché actuel.

3- Enfin, dans l'hypothèse où les transports Croissants seraient dans l'incapacité à réaliser les prestations, la CAT mettra à disposition le personnel de conduite disposant du permis B ainsi que le véhicule adéquat. La

prestation sera facturée au réel sur une base horaire auquel s'ajoutera le coût du km parcouru (prix fixé dans le cadre du marché).

La CAT Transdev propose d'ajouter au contrat 260 demi-journées afin de compenser les prestations refusées par les taxis, au coût H.T. de 110 € la demi-journée. Le coût annuel supplémentaire serait de 28 600 € H.T.

*E LE LOUARN souhaitant avoir un compte rendu sur le nombre de rotations, le nombre de kms etc.... Il est indiqué que l'agent en charge du transport est en congé maternité actuellement et ne revient que fin janvier.*

*Sur le sujet de la mobilité de manière plus générale, Laure BOUSSARD suggère que soient expérimentées de petites lignes Hep le bus dans les communes rurales pour aller sur Carhaix le samedi jour de marché et le mercredi pour les activités sportives. Le président rappelle que hep le bus a été mis en œuvre à l'origine par la ville de Carhaix puis a été transféré à Poher communauté avec transfert de charges que supporte toujours la ville de Carhaix. Le président est favorable à relancer une nouvelle étude, la précédente n'ayant pas donné satisfaction avec des temps de trajet trop longs. Il est proposé que chaque commune rurale fasse un état objectif des besoins afin que les données puissent être centralisées et étudiées. Dominique COGEN rappelle qu'en parallèle, des lignes de covoiturage domicile travail sont actuellement à l'étude (questionnaire en ligne à remplir) et que Poher communauté est lauréat de Wimoov . Le président rappelle qu'il a également été proposé au bureau communautaire de lancer le dispositif Kirikool, les voitures cool (véhicules électriques mis à disposition des usagers dans chaque commune ainsi qu'une borne électrique).*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire valident la proposition tarifaire ci-jointe et autorisent le Président à signer l'avenant y afférent.**

Clôture à

Le secrétaire de séance  
Olivier FAUCHEUX



Le président  
Christian TROADEC

